



CHARTRE DE BONNE CONDUITE 2012

MEMBRE DU SYNAFEL



L'entreprise ENSEIGNES 74 est membre actif du SYNAFEL, Syndicat National de l'Enseigne et de la Signalétique, pour l'année 2012.

En tant que telle, elle est consciente de l'importance de la promotion des règles de l'art et de l'éthique dans les métiers de l'enseigne et de la signalétique.

C'est pourquoi elle s'engage à :

- respecter les normes et les réglementations qui sont applicables à son métier,
- remplir ses obligations de conseil et de renseignement vis-à-vis de ses clients et leur proposer des solutions innovantes et pertinentes dans le cadre d'une prestation de qualité,
- respecter les règles de propriété intellectuelle et de confidentialité,
- s'assurer du bon équilibre de la relation commerciale avec ses partenaires,
- respecter les contraintes environnementales dès le process de fabrication et jusqu'à la fin de vie des produits,
- Assurer la sécurité des personnes, notamment lors des installations.

Cette chartre repose sur le règlement intérieur du SYNAFEL dont l'entreprise ENSEIGNES 74 est signataire.

Guillaume TONDEUR
Président du SYNAFEL

Signature du représentant
de l'entreprise